

année de vacances : 2013

exercice de vacances : 2012

unité monétaire : EUR

0073528 0090090 001

N°ent. 0893.914.089

01

VISIONEXT

KHADIRI MOUHCINE

RUE DE L'EGLISE 96

RUE VIELLE CHAUSSE DE STATTE 18

1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

4500 HUY

## ATTESTATION PECULE DE VACANCES DE SORTIE DE SERVICE

Le soussigné déclare que l'employé(e):

KHADIRI MOUHCINE

RUE VIELLE CHAUSSE DE STATTE 18, 4500 HUY

était en service chez l'employeur précité au cours de l'exercice de vacances 2012 du 21/12/2012 au 31/12/2012.

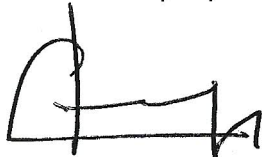
Fraction d'emploi :

21/12/2012 - 31/12/2012 38,000 / 38,000 5,00 j./ semaine.

Le pécule de vacances pour l'exercice de vacances précité, suite à la sortie de service et une éventuelle réduction de la fraction d'occupation en 2012 s'élève à :

- SIMPLE PECULE DE VACANCES (7,67 %): 50,10 EUR  
(avec retenue de 6,54 cotisation travailleur ONSS)
- DOUBLE PECULE DE VACANCES (6,8 %): 44,42 EUR  
(avec retenue de 5,80 cotisation travailleur A.R. 214)
- DOUBLE PECULE DE VACANCES (0,87 %): 5,68 EUR  
(sans retenue):

Fait le 26/02/2013 en exécution de l'art. 46 de l'A.R. du 30.3.1967.

Chris Swolfs  
directeur général

## REMARQUE IMPORTANTE

A remettre à l'employeur auprès duquel vous prenez des vacances en 2013. Ceci est nécessaire pour déterminer le nombre de jours de vacances à prendre, ainsi que le montant qu'il doit déduire de votre salaire et du (double) pécule de vacances.

Attention: c'est la seule attestation valable pour l'emploi pendant la (les) période(s) mentionnée(s) chez l'employeur précité. S'il s'agit d'une attestation de remplacement, l'attestation originale est abolie pour la (les) période(s) mentionnée(s).